

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 14 décembre 2018

N/Réf. : 06595 (115501)

Objet : Demande d'accès à l'information du 11 décembre 2018 visant à obtenir les rapports de coroners concernant les décès par suicide des médecins pour les deux dernières années

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 11 décembre 2018, et visant à obtenir *les rapports de coroners concernant les décès par suicide des médecins pour les deux dernières années*.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que les documents dont vous demandez l'accès sont inexistant. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Dana Deslauriers, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.